

Études d'histoire religieuse



Le discours des Évêques québécois sur la presse de 1850 à 1914

Jean de Bonville

Volume 62, 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1007182ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1007182ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (imprimé)

1920-6267 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

de Bonville, J. (1996). Le discours des Évêques québécois sur la presse de 1850 à 1914. *Études d'histoire religieuse*, 62, 49–70. <https://doi.org/10.7202/1007182ar>

Résumé de l'article

L'analyse de contenu des communications officielles (lettres pastorales, mandements, etc.) des évêques québécois publiées entre 1850 et 1914 démontre que les évêques ajustent leur discours aux conditions sociales, culturelles et politiques de leur époque. Les thèmes, l'argumentation et le ton même du discours changent donc sensiblement. La presse est d'abord perçue surtout comme une menace à la foi et à l'Église catholique. À la fin du siècle, en revanche, les évêques la considèrent comme un instrument de développement social et culturel qu'il importe de garder conforme à la morale catholique. Au début du XX^e siècle, au moment où la presse d'information se répand, des évêques vont encore plus loin et proposent même de doter l'Église d'un véritable réseau de journaux et publications catholiques.

Le discours des Évêques québécois sur la presse de 1850 à 1914

Jean de Bonville¹
Université Laval, Québec

RÉSUMÉ: L'analyse de contenu des communications officielles (lettres pastorales, mandements, etc.) des évêques québécois publiées entre 1850 et 1914 démontre que les évêques ajustent leur discours aux conditions sociales, culturelles et politiques de leur époque. Les thèmes, l'argumentation et le ton même du discours changent donc sensiblement. La presse est d'abord perçue surtout comme une menace à la foi et à l'Église catholique. À la fin du siècle, en revanche, les évêques la considèrent comme un instrument de développement social et culturel qu'il importe de garder conforme à la morale catholique. Au début du XX^e siècle, au moment où la presse d'information se répand, des évêques vont encore plus loin et proposent même de doter l'Église d'un véritable réseau de journaux et publications catholiques.

SUMMARY: It is evident from the content analysis of their official publications (pastoral letters, statements, etc.) between 1850 and 1914, that the bishops of the Province of Quebec fitted their discourse to the social, cultural and political conditions of their time. The topics, the argument and even the tone of these publications changed markedly. Initially, the press was often seen as a threat to the faith and to the Catholic Church, but at the end of the century the bishops considered the press mainly as an instrument of social and cultural development that had to obey the catholic ethic. At the beginning of the 20th century, some of them went even further and suggested to set up a network of catholic newspapers and publications.

* * *

La première communication officielle dans laquelle l'épiscopat québécois instruit les fidèles des conditions de lecture de la presse date du 11 mai 1850. Dans leur lettre pastorale, les évêques de la province ecclésiastique de

¹ Jean de Bonville est professeur au Département d'information et de communication de l'Université Laval où il se spécialise en histoire des médias québécois. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles sur le sujet. De 1984 à 1993, il a dirigé la production de *Médiadoq*, une base de données bibliographiques sur la recherche québécoise en communication. Ses recherches portent principalement sur l'histoire de la presse au Québec. Il est coordonnateur du Groupe de recherche en histoire des médias au Québec dont une équipe étudie l'évolution du journalisme de la fin du XIX^e siècle à nos jours.

Québec, réunis en assemblée à Montréal, abordent plusieurs sujets, notamment celui des «mauvaises» lectures auxquelles les fidèles sont susceptibles de s'adonner à cause de la prolifération de bibles falsifiées, de feuillets «immoraux», de pamphlets trompeurs, de journaux irrégieux, etc. Leur dénonciation touche en particulier les journaux qui se livrent à des attaques contre le clergé.

Entre 1849² et 1914, les évêques reviennent régulièrement sur le sujet, tantôt pour condamner un journal ou réprimander un rédacteur, tantôt pour encourager une publication ou dispenser des conseils aux journalistes³. Les évêques exposent de manière plus détaillée leur conception de la presse dans certaines lettres pastorales, qui méritent une lecture plus approfondie. Nous allons donc présenter, de manière générale, les caractéristiques du discours épiscopal, tel qu'il s'exprime dans l'ensemble des documents pertinents, puis nous allons porter une attention privilégiée à quelques textes particulièrement représentatifs de la pensée de l'épiscopat, à partir du milieu du XIX^e siècle.

Il faut reconnaître que, malgré les travaux des spécialistes d'histoire religieuse, certains clichés historiographiques, coulés hâtivement dans le feu de la polémique, encombrant encore trop de recherches d'histoire sociale. Au nombre de ces clichés, l'idée que le clergé catholique du XIX^e siècle forme un groupe social dont la pensée demeure figée et rétrograde. Nous allons, ici, mettre ce cliché à l'épreuve à propos d'un thème particulier de l'histoire sociale et culturelle, à savoir la presse et les notions qu'elle connote comme la liberté d'expression.

I. L'analyse thématique du discours épiscopal

Nous avons procédé à l'analyse thématique d'un ensemble de 90 textes portant exclusivement ou partiellement sur la presse, provenant des évêques québécois. Nous avons segmenté tous les passages pertinents de ces textes en unités thématiques⁴. Nous définissons l'unité thématique comme un énoncé contenant une catégorie quelconque appartenant à l'une ou l'autre d'un ensemble de variables dont nous retenons ici les principales. Celles-ci

² La première communication officielle d'un évêque québécois consacrée entièrement à la presse est une lettre circulaire de Mgr Signay, datée du 15 octobre 1849, invitant les prêtres à accorder leur appui à un périodique agricole publié à Montréal («Circularie à messieurs les curés», *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, vol. 3 (1888), p. 556-557).

³ Pour une description de ces communications officielles des évêques québécois sur la presse, voir Jean de BONVILLE, «La presse dans le discours des évêques québécois, de 1764 à 1914», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 49, no 2 (automne 1995), p. 223-245.

permettent de cerner la pensée des évêques touchant tout d'abord la responsabilité à l'égard de la presse: qui sont les responsables de la presse?, à quel titre le sont-ils? et d'où tirent-ils leur pouvoir? Elles concernent aussi les thèmes abordés par les évêques et, plus particulièrement, ce qu'ils disent de la presse. La présence d'une catégorie sert de critère au découpage du corpus. Chaque unité thématique doit contenir au moins une catégorie et elle ne peut contenir plus d'une catégorie d'une même variable. Lorsque, dans un passage donné, une catégorie change dans l'une ou l'autre des variables présentes, une nouvelle unité est créée. La longueur de l'unité est indéterminée: une même phrase peut contenir plusieurs unités thématiques, par exemple la mention de plusieurs responsables de la presse et de la provenance de leur pouvoir respectif sur la presse. En revanche, d'autres unités peuvent s'étendre sur plusieurs pages si leur contenu ne demeure caractérisé que par une seule catégorie par variable. Évidemment, toutes les variables ne sont pas nécessairement présentes dans chacune des unités: en effet, certaines variables sont d'une occurrence fréquente, tandis que d'autres ne sont que rarement évoquées⁵. Nous répartissons ces unités thématiques par décennie afin de vérifier si le discours des évêques a tendance à évoluer. Nous ne retiendrons que les constatations générales qui se dégagent de cette analyse thématique.

A. La responsabilité à l'égard de la presse

Pour les évêques québécois, il est manifeste que les principaux responsables de la presse devraient être la hiérarchie et le clergé catholiques. En effet, dans 81% des unités thématiques pertinentes, le pape (1%), les évêques (47%) ou le clergé en général (33%) sont mentionnés comme responsables de la presse. Les évêques détiennent cette responsabilité à l'égard de

⁴ Nous avons dépouillé les recueils de communications officielles des évêques dont les diocèses ont leur siège épiscopal dans une ville du Québec, entre 1764 et 1914. Nous avons repéré des documents portant entièrement sur la presse ou encore dans lesquels une section, clairement identifiée par un titre ou un numéro, portait expressément sur la presse en provenance de neuf diocèses. Au total, nous avons sélectionné 90 documents. Ces documents ont été soumis à une analyse thématique. Celle-ci a porté sur les segments de ces documents portant précisément sur le sujet. Nous avons découpé le texte en 2 508 unités différentes. Pour plus de détails sur ce corpus, voir notre article, cité plus haut. Le dépouillement, la segmentation et l'analyse thématique ont été réalisés sous notre direction par une auxiliaire de recherche, Mme Renée Gagnon, que nous remercions vivement de sa précieuse collaboration.

⁵ Il s'ensuit que le nombre d'unités thématiques pertinentes est différent d'une variable à l'autre : responsables à l'égard de la presse (302 unités), nature de la responsabilité à l'égard de la presse (222 unités), source de l'autorité à l'égard de la presse (356 unités), thèmes généraux abordés par les évêques (1 350 unités), thèmes relatifs à la presse (357 unités), nature des directives données en matière de presse (293 unités), nature des sanctions imposées aux contrevenants (52 unités).

la presse de droit divin et à titre de défenseurs de la foi des fidèles (37%), en tant que pasteurs et pères de famille spirituels (21%), de gardiens de la morale et de la discipline (12%) ou, enfin, de protecteurs des institutions et de l'autorité religieuses (9%). Les fidèles et les journalistes sont mentionnés beaucoup plus rarement, à savoir dans seulement 20% des unités concernant les responsables à l'égard de la presse, et leurs responsabilités se limitent à obéir aux directives de la hiérarchie (9% des unités concernant la responsabilité)⁶. À l'évidence, ces ventilations dénotent une conception oligarchique de la répartition du pouvoir dans l'Église. Tout à fait conforme à l'ecclésiologie du XIX^e siècle, cette conception se maintient, sans modification sensible, durant toute la période étudiée.

Les droits et les devoirs à l'égard de la presse s'appuient sur différentes sources, à savoir l'enseignement du pape et des conciles œcuméniques, l'enseignement des évêques et des conciles provinciaux, les dogmes et la théologie, la Bible, l'histoire de l'Église ou l'histoire profane, etc. (Voir tableau 1).

Tableau 1
Sources de justification des devoirs et responsabilités
à l'égard de la presse

	Pape et conciles	Évêques	Dogmes et théologie	Bible	Histoire	Presse	Total
1850	21,9	3,1	3,1	65,6	6,3	0	100
1859	5,9	0,8	4	35	11,8	0	9,0
1860	7,4	40,7	0	33,3	0	18,6	100
1869	1,7	9,6	0	15	0	25	7,5
1870	26,1	30,4	17,4	26,1	0	0	100
1879	5	6,1	16	10	0	0	6,5
1880	38,6	36,8	5,2	15,8	1,8	1,8	100
1889	18,5	18,3	12	15	5,9	5	16
1890	25	31,7	13,3	20	8,3	1,7	100
1899	12,6	16,5	32	20	29,4	5	16,9
1900	48,3	26,7	5	1,7	8,3	10	100
1909	24,4	13,9	12	1,7	29,4	30	16,9
1910	39,2	41,2	6,2	2,1	4,1	7,2	100
1914	31,9	34,8	24	3,3	23,5	35	27,2
Total	33,4	32,3	7	16,9	4,8	5,6	100
N: 356	100	100	100	100	100	100	100

⁶ Un ensemble de 12 % des unités concernant la nature des responsabilités sont classées dans la catégorie «Autres».

C'est principalement sur leur propre autorité et sur celle du pape que les évêques appuient leur enseignement en matière de presse (65,7% des unités). La Bible et la doctrine (23,9%) leur fournissent les autres sources importantes de référence. Les arguments qui s'inspirent de sources autres qu'ecclésiastiques ne comptent que pour très peu, et ils sont concentrés dans le dernier quart de siècle étudié. À l'évidence, le discours épiscopal sur la presse s'adresse à des catholiques, car sa validité ne peut s'imposer qu'à un auditoire qui adhère aux mêmes croyances. Toutefois, certaines nuances caractérisent l'évolution du discours des évêques. Ainsi, les références bibliques déclinent sensiblement, du début à la fin de la période à l'étude. Nombreuses dans les textes publiés entre 1850 et 1870, elles leur confèrent un caractère atemporel et en réduisent la pertinence et l'efficacité auprès d'un auditoire qui ne serait pas déjà convaincu. Au contraire, les références à l'autorité pontificale prennent progressivement plus d'importance; elles constituent un discours plus adapté aux circonstances et, de ce fait, plus susceptible d'entraîner la conviction des fidèles. Les évêques évoquent peu fréquemment des événements historiques et y recourent surtout dans les textes postérieurs à 1890.

B. Les thèmes du discours épiscopal sur la presse

Certes, dans leurs pastorales, mandements ou circulaires, les évêques traitent souvent de la presse en tant que telle, mais la plupart du temps, ils s'intéressent aux rapports qu'elle entretient avec la religion ou encore avec la société civile et domestique.

Tableau 2
Thèmes abordés dans les communications épiscopales

	Religion	Politique	Société	Presse	Total
1849	53	32,9	10,4	3,7	100
1859	17	21,7	7,4	1,7	12,1
1860	46,9	34,5	6,2	12,4	100
1869	10,3	15,7	3	3,9	8,4
1870	39,4	27	6,6	27	100
1879	11,7	16,5	4,3	11,5	11,3
1880	37,2	8,4	13,5	40,9	100
1889	15,6	7,2	12,6	24,6	15,9
1890	41,3	15,7	26,9	16,1	100
1899	17,9	14,1	26	10,1	16,5
1900	28,8	13,7	19,9	37,6	100
1909	12,7	12,4	19,4	23,8	16,7
1910	29,6	12,1	24,5	33,8	100
1914	14,8	12,4	27,3	24,4	19,1
Total	38	18,4	17,1	26,5	100
N : 1350	100	100	100	100	100

Plus du quart des unités thématiques pertinentes (1 350 unités) traitent de la presse ou du journalisme en tant que tels. Dans les autres unités, il est plutôt question de thèmes avec lesquels la presse est susceptible d'entretenir des relations, à savoir la religion (38%), la politique (18,4%) ou la société (17,1%). En ce qui concerne le premier thème, la religion, les évêques traitent de deux sujets principaux, à savoir les relations de la presse avec la religion en général (les dogmes, les pratiques, etc.) et avec le clergé ou les institutions ecclésiastiques. Dans 80% de ces unités, les évêques déplorent que la presse exprime des opinions non conformes à l'enseignement de l'Église ou encore qu'elle se comporte d'un manière hostile ou, à tout le moins, répréhensible, à l'égard de l'Église et de la religion. Les évêques accordent aussi une attention soutenue au rôle politique de la presse. Celle-ci sert à propager des doctrines politiques, dont certaines comme le libéralisme, en particulier, sont condamnables. Il arrive aussi que des journaux cherchent à confiner le clergé dans des fonctions exclusivement religieuses, contestant ainsi ses droits et ses responsabilités à l'égard du gouvernement de la société civile. Enfin, en ce qui concerne les questions sociales, les évêques se préoccupent surtout de l'influence, souvent jugée délétère, de la presse sur les mœurs et sur la famille.

Les thèmes religieux et politique, dominants dans les années 1850, sont moins souvent abordés par la suite, surtout au début du XX^e siècle. En revanche, les unités consacrées à des thèmes sociaux et, surtout, à la presse en tant que telle, sont en nette progression. Ainsi, près de la moitié des unités thématiques consacrées à la presse se retrouvent dans des textes publiés entre 1900 et 1914, tandis qu'il s'en trouve tout juste 5% dans les communications des années 1850 et 1860. Dans les années 1850, les thèmes religieux et politique sont présents dans 85% des unités, mais dans seulement 41% après 1900. Les unités consacrées à des thèmes sociaux et à la presse, qui représentent moins de 15% du total dans les années 1850, atteignent 57% des unités après 1900. En somme, au milieu du XIX^e siècle, les évêques semblent prendre conscience de la puissance de la presse et des menaces qu'elle représente pour la religion et pour le statut sociopolitique du clergé. Leur réaction est alors surtout défensive. Au fil des ans, ils se familiarisent avec ce nouveau pouvoir et se rendent compte qu'il peut aussi bien servir à défendre le «bien» qu'à propager le «mal»; dès lors, leur souci pastoral porte davantage sur la manière dont les catholiques doivent se comporter à l'égard de la presse, et sur le parti à tirer de ce qui est devenu, compte tenu des progrès de l'alphabétisation, un formidable moyen de propagande.

Dans leur enseignement sur la presse, les évêques abordent différents aspects de son action ou de son fonctionnement. Ils s'intéressent tout d'abord à l'influence morale de la presse. Celle-ci doit contribuer à préserver la moralité publique et à défendre les valeurs chrétiennes. Les évêques

se préoccupent aussi des sources auxquelles les journaux s'abreuvent; si certaines sont jugées irréprochables, il en est d'autres, au contraire qu'il faut fuir, comme les livres à l'index et les journaux irréguliers. Le rôle sociopolitique de la presse est, lui aussi, susceptible de retenir l'attention des évêques, qui considèrent alors la presse comme un instrument dont disposent les citoyens pour s'informer et s'exprimer sur les questions d'actualité et sur les affaires publiques. De plus, les évêques se soucient de la conduite des journalistes. Soumis aux évêques, ceux-ci doivent mettre leur plume au service de la morale et de la religion. Ils doivent s'abstenir de polémiques stériles et traiter avec réserve et charité leurs adversaires. Ils doivent éviter de soumettre le clergé à la critique de leurs lecteurs et user de circonspection dans le choix et la rédaction des nouvelles. Enfin, sont abordées les questions relatives à la production et à la diffusion de l'information proprement dite: sélection des articles, mise en page, objectivité, sensationnalisme, diffusion de masse, etc. (Voir tableau 3).

Tableau 3
Thèmes concernant la presse

	Influence morale	Sources	Rôle de la presse	Comportement	Information	Total
1849	0	100	0	0	0	100
1859	0	10	0	0	0	1,7
1860	0	57,1	0	0	42,9	100
1869	0	13,3	0	0	4,3	3,9
1870	4,9	29,3	0	36,5	29,3	100
1879	6,9	20	0	15	8,6	11,5
1880	1,1	14,8	1,1	51,2	31,8	100
1889	3,4	21,7	3,4	45	20,2	24,6
1890	2,8	13,9	13,9	25	44,4	100
1899	3,4	8,3	17,3	9	11,5	10,1
1900	19	6	14,3	11,9	48,8	100
1909	55,2	8,3	41,4	10	29,5	23,6
1910	10,2	12,5	12,5	23,9	40,9	100
1914	31,1	18,4	37,9	21	25,9	24,6
Total	8,1	16,8	8,1	28,1	38,9	100
N: 357	100	100	100	100	100	100

Le thème de l'influence morale de la presse et celui de son rôle reviennent, dans le discours épiscopal, avec une fréquence comparable à celle du thème sources d'information. Cependant, les évêques semblent accorder plus d'importance aux deux autres thèmes, à savoir celui du comportement des journalistes et celui de la production et de la diffusion de l'information. En ce qui concerne le premier, les questions d'éthique sont souvent évo-

quées (31% des unités de cette catégorie), mais plus nombreux encore sont les rappels au respect que doivent les journalistes à l'autorité ecclésiastique (34% des unités de cette catégorie). À propos de production de l'information, les évêques déplorent que souvent, faute d'une préparation adéquate, les journalistes ne soient pas en mesure de faire une sélection judicieuse des articles. D'où la prolifération de faits divers scabreux, de reportages sur des crimes et autres événements scandaleux, etc.⁷ À partir des années 1890, les évêques déplorent aussi le caractère de plus en plus mercantile de certains journaux: à la recherche d'un large auditoire, ceux-ci piquent la curiosité des lecteurs et flattent leurs passions, contribuant ainsi à abaisser le goût du public et à miner son sens moral. À l'intention des journaux catholiques, enfin, les évêques tracent des lignes directrices relatives à la sélection des nouvelles et au traitement de l'information. Mais leurs interventions en ce sens datent surtout du début du XX^e siècle.

II. L'évolution du discours épiscopal

Les préoccupations des évêques à l'égard de la presse se manifestent dans les nombreux passages de leur correspondance officielle qu'ils y consacrent, mais certains documents sont particulièrement révélateurs. À cet égard, la lettre pastorale de Mgr Bourget contre les «mauvais journaux» (31 mai 1858), la lettre pastorale des Pères du premier concile provincial de Montréal (9 octobre 1895) et les pastorales sur l'action catholique de l'archevêque de Québec (31 mars 1907) et de l'évêque de Trois-Rivières (1914) méritent une plus grande attention⁸.

⁷ Selon un cliché qui se trouve sous la plume de nombreux clercs, le journal «annoncera avec éclat nos solennités religieuses, il décernera des éloges enthousiastes aux prédicateurs et, cependant, dans le même numéro, souvent dans la même page et dans la même colonne, il mettra sous les yeux de ses lecteurs des réclames en faveur de théâtres condamnés par la morale et d'amusements contraires à la sainteté du dimanche, il publiera des chroniques scandaleuses, des romans obscènes, des attaques contre le clergé et les communautés religieuses, des anecdotes propres à ridiculiser le prêtre et son ministère» («Lettre pastorale des Pères du premier concile provincial de Montréal sur la presse», *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Montréal*, vol. 12 (1907), p. 145).

⁸ «Lettre pastorale de Mgr l'Évêque de Montréal contre les mauvais journaux», *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Montréal*, vol. 3 (1869), p. 380-411; «Lettre pastorale des Pères du premier concile provincial de Montréal sur la presse», *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Montréal*, vol. 12 (1907), p. 131-167; «Lettre pastorale de Monseigneur Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, sur l'Action sociale catholique et en particulier sur l'Oeuvre de la presse catholique», *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, vol. 10 (1906 [sic]), p. 57-69; «La presse catholique», *Mandements des évêques de Trois-Rivières*, vol. 8 (1909-1914), p. 537-550.

A. Les changements thématiques

Mgr Bourget est le premier évêque québécois, en 1858, à consacrer à la presse une pastorale entière. En fait, c'est le problème des «mauvais» journaux qui le préoccupe particulièrement, et il en propose même une classification. De manière générale, le «mauvais» journal est celui qui est contraire à la foi ou à la morale. Mais le prélat ne se satisfait pas de ce vague énoncé et il raffine la description du «mauvais» journal: s'il attaque la divinité de la religion, c'est un journal irréligieux; s'il combat les vérités révélées de Dieu et définies par l'Église, c'est un journal hérétique; s'il publie des choses impures, c'est un journal immoral; s'il se moque des choses saintes ou des personnes consacrées à Dieu, c'est un journal impie; s'il se prétend libre dans ses opinions religieuses et politiques, c'est un journal libéral (p. 381).

Comme les «mauvais» journaux sont l'objet même de cette pastorale, il n'est pas étonnant que la presse y apparaisse sous un jour plutôt sombre. Pour décrire les journaux, Mgr Bourget use d'un vocabulaire volontiers apocalyptique. La presse est dépeinte «comme la chaire de pestilence, du haut de laquelle l'impiété du jour fait entendre cette voix séduisante qui fait frémir les nations contre Dieu et son Christ» (p. 380). Le «mauvais» journal est représenté «comme un sanglier dans la vigne du Seigneur, ou comme un loup dans la bergerie du Bon Pasteur» (p. 382). Il fait «plus de mal quand on le laisse faire que ne ferait un empoisonneur qui aurait toute liberté de débiter ses drogues empoisonnées» (p. 383). La «mauvaise» presse est assimilable «à des corps pourris et tellement gâtés, que personne n'ose en approcher, tant est insupportable l'odeur infecte qui s'en exhale» (p. 385).

Selon le prélat, comme les Canadiens ont conservé leurs croyances, c'est le journal impie qui est le plus susceptible de se retrouver au Québec, c'est-à-dire ce journal qui, sans nécessairement nier la vérité de la religion et des dogmes, s'attaque néanmoins aux choses saintes et au clergé⁹. Aussi l'évêque consacre-t-il de longs passages aux services rendus par le clergé à la nation canadienne: il l'a préservée de l'assimilation, l'a instruite, l'a soignée et lui a prodigué le secours des sacrements. Les fidèles ont donc, à

⁹ «En effet, si le journal qui veut séduire les peuples commençait par des blasphèmes horribles contre Dieu, contre la Religion et contre les choses saintes, tout le monde, dans un pays religieux comme celui-ci, en aurait horreur; et il est évident que personne ne voudrait le lire. Que fera-t-il donc pour se frayer la route et arriver à son but? Il travaillera à ruiner l'influence des Pasteurs qui, étant les dépositaires de la loi de Dieu et de son autorité sur les peuples, ne peuvent manquer de lui opposer une invincible résistance. Que fera-t-il pour cela? Il tâchera, par des attaques directes ou indirectes, contre leur vie privée ou publique, de les faire tomber dans le mépris. Il recueillera, avec soin, et débitera avec complaisance, toutes les histoires vraies ou fausses qui pourraient leur faire perdre l'estime des peuples. Enfin, pour tout dire en un mot, il travaillera à faire croire qu'ils sont, dans leur vie, indignes du saint ministère qu'ils exercent» (p. 385-386).

l'endroit du clergé, un devoir de reconnaissance et de respect, même s'il peut se trouver des prêtres dont la conduite n'est pas irréprochable.

Mgr Bourget craint aussi que les fidèles se laissent séduire par les partisans de la liberté d'opinion et d'expression. Or, écrit-il, «la liberté d'opinions n'est [...] rien autre chose que la liberté de l'erreur, qui donne la mort à l'âme, qui ne peut vivre que de la vérité. Ainsi tout journal qui fait profession de la liberté d'opinions, fait marcher ses lecteurs dans les voies de l'erreur, qui mène les sociétés comme les particuliers à la ruine et à la mort» (p. 394). Essentiellement, l'évêque appuie sa condamnation de la liberté d'opinion et d'expression sur un argument d'autorité. Comme l'a proclamé Grégoire XVI, dans son encyclique du 15 août 1832, le gouvernement de l'Église relève du pontife romain, et le pouvoir d'enseigner la «saine doctrine» appartient à l'Église. Il s'ensuit «que tout journal, qui prétend être libre dans ses opinions religieuses et politiques, est dans l'erreur» (p. 394). Pour le journal libéral, les seuls contrôles qui s'exercent sur la société civile sont le bon sens et la morale de ses membres, si bien que ceux-ci pourraient se réclamer de n'importe quelle religion. La conscience de l'homme étant inviolable, celui-ci ne saurait être appelé à rendre compte que de ses actes extérieurs, quand ils sont nuisibles au bien-être de la société. Ces propositions sont évidemment incompatibles avec l'enseignement catholique. En effet, liberté d'opinion et liberté de conscience sont liées: or, comme il n'existe qu'une seule «vraie» religion, il ne saurait être question d'admettre la liberté de conscience et, conséquemment, la liberté d'opinion.

L'évêque rejette aussi le principe de la séparation de l'Église et de l'État, défendu par les journaux libéraux. Cette fois, plutôt que de s'appuyer sur l'autorité papale ou de recourir à des syllogismes, il en appelle à l'histoire. La religion est le frein le plus sûr contre les emballements révolutionnaires comme ceux qu'a connus l'Europe depuis la fin du XVIII^e siècle. La religion inspire au citoyen le respect des lois et du gouvernement légitime. L'union de l'Église et de l'État est donc un gage de stabilité dont sont susceptibles de profiter aussi bien l'État que l'Église. L'évêque expose ensuite la notion de «patriotisme religieux», qui semble avoir été un trait dominant de l'histoire canadienne depuis la Conquête. En associant langue, culture et religion, les Canadiens ont investi le clergé catholique de la responsabilité de défendre, en même temps que les droits de l'Église, ceux de la nation et de sa langue. La survivance de la langue française et de la religion catholique, attribuable à l'union des intérêts spirituels et politiques, démontre péremptoirement la nécessité de ne pas séparer politique et religion. Bien plus, il importe que le clergé demeure le responsable ultime des intérêts de la nation.

Fort différente et plus nuancée est l'image qui se dégage de la presse dans la pastorale des évêques de la province ecclésiastique de Montréal,

communiquée aux fidèles le 9 octobre 1895. La presse est désormais «un instrument puissant d'instruction, de moralité et de progrès» (p. 132). «La presse, en sa qualité de puissance intellectuelle, constitue en politique surtout une espèce d'aristocratie. Elle est, à la fois, le contrôle des pouvoirs, la protection de minorités, l'auxiliaire du législateur, le miroir de l'opinion publique, la lumière et le guide des électeurs» (p. 138). «Supprimer la presse serait donc faire disparaître l'un des leviers les plus puissants de cette civilisation universelle» (p. 134). Mais, doivent admettre les évêques, la presse est dans bien des cas «cause de périls pour les âmes, de troubles, de scandales et de ruines pour la société» (p. 132). Car il est des écrivains qui en font «un instrument de démoralisation et de décadence» (p. 149), tandis que «des meneurs hypocrites et des prophètes de mensonge» s'en servent pour tromper «les classes laborieuses» (p. 152). Lorsque «la presse en est arrivée à ce point de dégradation, c'est un ennemi public qu'il faut combattre, un poison mortel qu'il faut s'appliquer à détruire» (p. 151).

Il est manifeste, à la lecture de ces extraits, que, pour ces prélats, l'influence de la presse est considérable, pour le «bien» mais aussi pour le «mal». Malheureusement, déplorent-ils, les dangers qui menacent la presse sont nombreux; ils les regroupent en trois grandes catégories: à savoir l'appât du gain, l'intérêt politique, l'irréligion. De ce fait, leur catégorisation des «mauvais» journaux est fort différente de celle de Mgr Bourget. Le «journal à spéculation» publie, à côté de nouvelles religieuses édifiantes, des chroniques ou des faits divers scandaleux, des réclames de pièces de théâtre condamnables, etc. Une certaine presse va plus loin: elle représente des passions désordonnées et la satisfaction de caprices éphémères, elle émousse le sens moral et entraîne la dislocation des familles¹⁰. Le «servilisme politique» est un abus de la presse de partis: il consiste à subordonner à l'intérêt partisan toute autre considération civique ou morale. Enfin, les abus les plus funestes sont ceux du «journal irréligieux», qui est hostile à la foi chrétienne. Celui-ci ne réclame des droits et des libertés que pour satisfaire ses propres ambitions et il s'oppose à l'autorité de l'Église.

L'Église et l'État ont des droits et des devoirs à l'égard de la presse. L'État a la responsabilité de protéger la société et les bonnes mœurs en interdisant les écrits qui leur seraient préjudiciables. L'Église jouit d'une autorité plus grande encore parce qu'elle a le soin des âmes. Elle a donc le devoir de surveiller les publications soumises aux fidèles et le droit d'interdire celles qui seraient nuisibles à leur foi et à leurs mœurs. Les fidèles ont aussi des devoirs à l'égard de la presse. Ils doivent s'abstenir de lire les livres ou les journaux que les évêques désignent comme mauvais. Ils doivent même s'interdire la lecture des journaux politiques que les évêques auraient défendu d'encourager.

Journaux et journalistes, enfin, ont de multiples devoirs. Le «bon» journal, le journal catholique, doit s'abstenir d'attaquer l'Église, le clergé, les dogmes, etc.; il doit aussi affirmer publiquement sa foi et son allégeance à l'autorité religieuse. Le journaliste catholique doit éclairer l'opinion publique avec modération et prudence. Le journal politique doit s'opposer «à l'invasion des idées contraires à l'ordre social» (p. 140). La presse doit, en outre, inspirer au peuple «le respect de l'ordre, l'obéissance aux lois, l'amour du travail et de l'économie et, par-dessus tout, une soumission chrétienne à la volonté divine» (p. 141). Comme «le public a le droit indiscutable de n'être ni trompé, ni scandalisé par les anecdotes et le récit des événements mis, chaque jour, sous ses yeux», le «journal est [...] tenu d'user de la plus grande circonspection dans le choix et la rédaction des faits et nouvelles qui occupent aujourd'hui une si large place. Il doit n'affirmer que ce qu'il sait vrai, ne pas donner comme choses certaines les bruits et rumeurs, encore moins publier des racontages qu'il sait être complètement faux ou même odieux à l'égard de certaines personnes ou certaines institutions» (p. 142).

Les communications épiscopales ultérieures demeurent fidèles à cet enseignement, mais une autre conception se manifeste avec vigueur. Dans sa pastorale de 1907, l'archevêque de Québec reconnaît d'abord la puissance désormais irrésistible du journal: «Il est dans toutes les mains; il fournit au peuple des arguments pour toutes ses discussions et lui donne toutes les informations dont il est avide; il dirige les esprits; il forme l'opinion; il prononce sur toutes choses des jugements que le lecteur confiant accepte,

¹⁰ Ce passage est très lucide et mérite d'être cité: «Exploitant habituellement ce besoin universel de lire, des hommes, ne possédant pas les qualités nécessaires, se mettent à la tête d'un nouveau journal, l'annoncent avec éclat, et le répandent avec profusion. Que cherchent-ils? Les intérêts du pays? Nullement. La protection de la morale au foyer? Pas du tout. Leur grand objectif, leur unique ambition, c'est d'arriver à la fortune le plus rapidement possible. C'est pourquoi, ils visent avant tout à une circulation lucrative et à des profits considérables, fallût-il, pour cela, piquer la curiosité malsaine, flatter les instincts vicieux et les passions mauvaises. Ils cherchent ce qui réussit, ce qui rapporte, ce qui se vend. Pour atteindre ce but, le journal à spéculation est prêt à tout sacrifier et à faire marchandise de tout. N'ayant pas de principes arrêtés, il n'a qu'une honnêteté déguisée. En même temps qu'il fait l'éloge de la religion et proclame la nécessité de la morale, il ouvre ses colonnes à des écrivains plus ou moins hostiles à la foi, à des écrits pleins de préjugés et d'erreurs. Il va parfois jusqu'à se poser en défenseur de l'Eglise, ce qui ne l'empêche pas de publier des écrits tendant à diminuer l'influence de cette divine institution, à entraver sa liberté, à nier la plupart de ses droits et de ses immunités. Combien sont désastreux les résultats de ce journalisme où le talent se vend avec la conscience, où la noble mission de l'écrivain s'abaisse au rang de spéculation honteuse! À la lecture quotidienne de ces feuilles sans principe, la foi devient moins vive, le sens catholique s'émousse, le goût des réunions mondaines, des plaisirs malsains et des clubs, le besoin d'une vie dissipée détruisent la vie de famille, vie si douce, si chrétienne et si heureuse» (p. 144-145).

d'ordinaire, sans examen et sans résistance. Si le journal est bon, son influence pour le bien est immense; s'il est mauvais, que de ravages n'exerce-t-il pas dans les âmes!» (p. 63). Puis, le prélat fait sienne la conviction du pape que tous les pays devraient posséder des journaux «destinés à être les champions de l'autel et du foyer» (p. 63). Même si la province de Québec est demeurée fidèle à ses traditions religieuses, il ne faut pas «attendre que l'on monte violemment à l'assaut des esprits pour organiser ici les oeuvres de défense» (p. 67). Il faut donc mettre en place une presse catholique qui sera «une oeuvre de préservation plutôt qu'une oeuvre de combat» (p. 67). L'évêque de Trois-Rivières se fait l'écho de son métropolitain, dans sa pastorale de 1914 sur l'action catholique, en disant qu'au «poison de la mauvaise presse» il faut opposer «le contre-poison des bons journaux» (p. 220). Il importe d'apprendre à manier «l'arme offensive et défensive de la presse catholique» (p. 220). «À l'entrée des avenues qui conduisent à l'esprit et au coeur de [son] peuple», le prélat a décidé de poser «des sentinelles vigilantes et bien aguerries: les journaux catholiques» (p. 221). Mais, l'évêque de Trois-Rivières va plus loin et il investit la presse d'une véritable fonction pastorale, car, selon lui, un «journal catholique dans une paroisse, c'est une mission perpétuelle» (p. 219). Il veut que «ce journal se fasse le propagateur des saines idées et le défenseur de la bonne cause, qu'il devienne l'organe de [la] région» (p. 221). Il sera «le défenseur de la vérité et de la justice, le gardien des bonnes mœurs et des saines traditions, l'ennemi du désordre, le promoteur du vrai progrès» (p. 231), «l'écho des enseignements de l'Église, le vulgarisateur de sa saine doctrine, le défenseur de ses droits» (p. 232).

Ces deux textes participent de la conviction qui se fait jour dans l'Église universelle, à la fin du XIX^e siècle, de la nécessité d'une stratégie à l'égard de la presse. Léon XIII et Pie X ont tous deux pressé les catholiques de se doter de journaux dévoués à leurs intérêts. Mais quelques feuilles ne suffisent pas; il en faut un véritable réseau, capable d'endiguer le flot des mauvaises publications. «C'est pourquoi, écrit l'archevêque de Québec, l'oeuvre de la presse catholique ne pourrait ici se borner à la publication de journaux périodiques ou quotidiens. Le journal ne peut être qu'un article de son vaste programme. L'oeuvre de la presse catholique comprend plutôt l'organisation de toute une campagne de propagande par le livre, par la revue, par le journal, par le bulletin, par la brochure, par le tract, par les publications de toutes sortes qui peuvent contribuer à la diffusion des connaissances utiles et des idées chrétiennes» (p. 92). Mais, continue Mgr Bégin, «ce qui peut le plus efficacement contribuer à une sérieuse formation de la conscience catholique, ce sont des journaux quotidiens hautement et exclusivement catholiques: catholiques dans leurs doctrines, catholiques dans leur esprit, catholiques dans leurs appréciations des hommes et des

choses, catholiques dans la discussion de toutes les questions de religion et de morale, de nationalité et de langue, d'administration politique et d'économie sociale» (p. 63). Il ne faut pas, pour autant, en conclure, que le devoir de défendre et de propager la foi catholique n'incombera qu'à ces journaux catholiques. Au contraire, les autres journaux, y compris les journaux politiques, ne sont pas exclus de l'action sociale catholique et ils sont invités «à y prendre une part de plus en plus grande».

Quant aux quotidiens catholiques qu'il faut fonder, leur succès dépend de leur capacité d'intéresser le lecteur: «Il faut que des publications populaires, peu dispendieuses, à la fois simples et intéressantes et traitant de toutes les questions de morale, de controverses, d'histoire, d'apologétique, de doctrine religieuse et de doctrine sociale puissent se répandre dans toutes les classes de la société et porter à toutes, sur ces graves sujets, l'enseignement de l'Église. Il faut que toutes ces publications attrayantes, substantielles et variées, ne cessent de distribuer à nos populations canadiennes des leçons qui soient conformes à leur esprit chrétien et à leurs traditions nationales» (p. 61)¹¹.

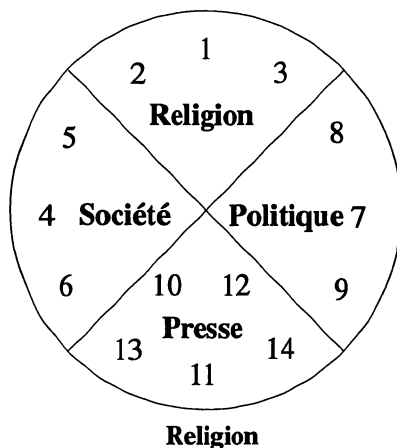
B. Trois phases dans le discours épiscopal sur la presse

Ces lettres pastorales illustrent trois phases dans le discours de l'évêque québécois, en matière de presse. Leur analyse thématique, tout en précisant les différences déjà observées, permet de caractériser ces trois phases. Nous représentons le contenu de ces pastorales par des diagrammes circulaires divisés en quatre aires d'égale superficie, correspondant aux catégories thématiques retenues, à savoir Religion, Société, Politique et Presse. À l'intérieur de ces aires, quatorze sous-thèmes occupent des positions précises¹². (Le nombre d'occurrences de chacun de ces sous-thèmes détermine la taille des points les représentant dans la figure 2.)

¹¹ L'archevêque revient plus loin sur le sujet: «Il est désirable, au contraire, que le journal catholique, en fait d'informations locales et générales, ne le cède en rien aux autres publications, qu'il tienne le lecteur au courant des faits religieux et du mouvement social de notre pays, ainsi que des luttes de l'Église et des vicissitudes du catholicisme dans les diverses contrées du monde. Mais nous voulons aussi que toutes ces informations, celles surtout dont l'origine peut paraître suspecte, soient soumises à un contrôle rigoureux, qu'on s'abstienne de reproduire ces dépêches tendancieuses dont le but manifeste est de discréditer le Saint-Siège et les institutions les plus saintes» (p. 65-66).

¹² Ces sous-catégories ont été établies empiriquement et *a posteriori* en tenant compte des sujets abordés par les évêques. Elles ne découlent donc pas d'un principe classificatoire unique et ne sont pas exhaustives du champ sémantique de chacune des catégories. Cependant, elles correspondent au discours très particulier que constitue le corpus analysé.

Figure 1
Positions des catégories et sous-catégories thématiques



1 : Foi, dogmes

2 : Hiérarchie et institutions ecclésiastiques

3 : Fidèles, pratiques religieuses

Société

4 : Organisation sociale (problèmes sociaux)

5 : Morale, culture

6 : Enseignement

Politique

7 : Organisation politique de la société

8 : Rapports entre le clergé et la politique

9 : Doctrines et organisations politiques condamnables

Presse

10 : Influence morale de la presse

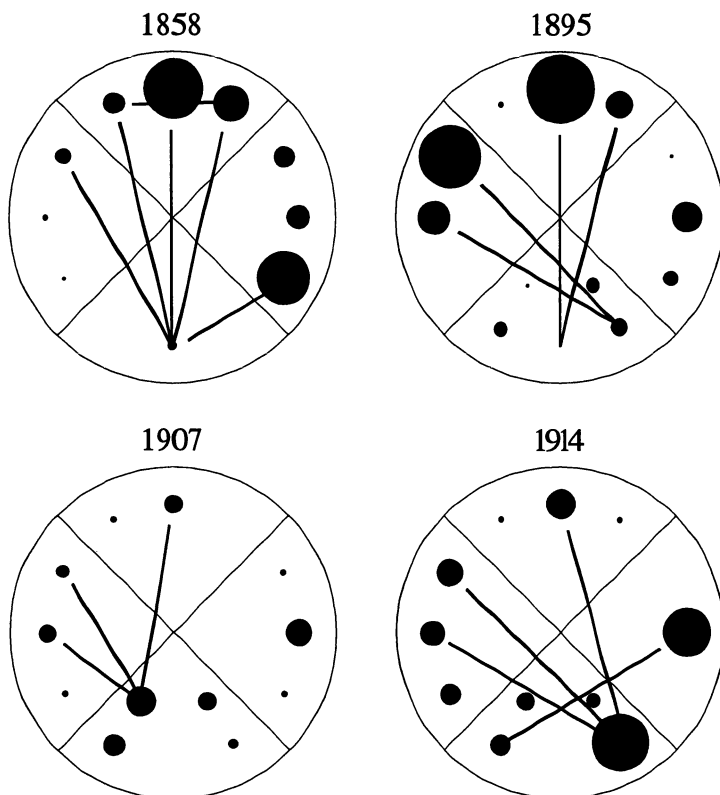
11 : Sources d'information (mauvaises)

12 : Comportement des journaux et des journalistes

13 : Rôles de la presse

14 : Production et diffusion de l'information

Figure 2
Thèmes abordés dans les lettres pastorales de 1858, 1895, 1907 et 1914



L'emplacement des points correspond aux sous-thèmes énumérés dans la figure 1, et leur taille correspond au nombre d'occurrences du sous-thème

Légende:

1 unité	·	15 unités	●
5 unités	●	23 unités	●
10 unités	●		●

La structure thématique de la pastorale de 1858 est relativement simple. Des doctrines condamnables (libéralisme, indifférentisme, séparation de l'Église et de l'État, etc.) sont colportées par des journaux qui s'attaquent à la foi, à la hiérarchie et aux institutions catholiques. La morale subit aussi leurs assauts, mais dans une moindre mesure. Le clergé a la responsabilité et le devoir de protéger les fidèles contre ces menées. Lorsqu'il s'adresse à ses fidèles, Mgr Bourget est au coeur de la tourmente. L'Église lui semble assiégée de toutes parts, et la presse rouge se fait le porte-parole de ses adversaires. De manière plus générale, les journaux québécois du milieu du XIX^e siècle appartiennent, pour la plupart, à ce qu'il est convenu d'appeler la presse d'opinion, et celle-ci est l'arène d'une lutte idéologique. Dans ce combat d'idées, l'évêque craint les coups portés contre la foi, les dogmes, le clergé et les institutions ecclésiastiques. Les «mauvais journaux», dont l'évêque fait une description et une classification détaillée, lui apparaissent nombreux et dangereux, bien que, reconnaît-il, la plupart des types présentés ne soient pas présents au Canada.

Alors que, dans la circulaire de Mgr Bourget, la presse n'était qu'un instrument au service des ennemis de la religion, les évêques réunis à Montréal en 1895 vivent une situation différente. Bien que l'Église catholique maintienne, officiellement, le même enseignement en regard des libertés d'opinion et d'expression, elle n'est plus en mesure de prétendre régenter les consciences. La liberté d'expression a cessé d'être une question de droit pour devenir un état de fait. C'est pourquoi, même si les évêques avaient autant de raisons objectives que Mgr Bourget de fulminer des condamnations contre les tenants du libéralisme, ils se préoccupent plutôt du danger que fait courir à la morale de leurs fidèles la presse marchande. Le phénomène est nouveau et intrinsèquement lié au passage de la presse d'opinion à la presse d'information. Certes, la presse d'opinion n'est pas disparue, et les évêques soulignent les excès du journalisme partisan, tout en reconnaissant tacitement que celui-ci ne constitue plus une menace pour l'Église. Mais, même si elle se désintéresse des débats idéologiques, la presse «à spéculation» n'en est pas moins dangereuse, à cause de la moralité douteuse de nombre de ses articles et annonces. Ces transformations se reflètent dans la thématique de la pastorale de 1895, laquelle fait plus de place aux sous-thèmes reliés à la presse. Certes, l'irrégion s'en prend encore aux dogmes et aux institutions, mais le trait dominant de la distribution thématique de ce document est l'importance croissante du sous-thème Production et diffusion de l'information, qui doit être mis en relation avec les sous-thèmes Morale et Organisation sociale. Dès lors, ce sont les dangers que les journaux à sensation font courir aux bonnes mœurs qui semblent préoccuper le plus les évêques.

Dans la pastorale de 1907, l'archevêque de Québec insiste surtout sur l'influence favorable que peut avoir la presse, aussi bien sur la foi des fidèles que sur leurs mœurs. En 1914, l'évêque de Trois-Rivières accorde encore plus d'attention au thème Presse; celle-ci passe même au premier plan. Par ses multiples fonctions (information, analyse, commentaire), elle contribue à l'organisation politique de la société. Mais le fonctionnement même de la presse est central dans le propos du prélat trifluvien. D'une part, l'appât du gain amène trop souvent les éditeurs à farcir leurs journaux d'articles répréhensibles; d'autre part, dans son contenu même, la presse catholique doit chercher à défendre la religion sans renoncer à intéresser ses lecteurs. Ce faisant, elle conforte leur foi et les protège contre l'immoralité. Dans ces pastorales, les évêques de Québec et de Trois-Rivières reconnaissent implicitement le caractère laïc de la société. Or l'Église doit être présente différemment à un monde nouveau: l'action catholique et la presse catholique sont donc devenues des instruments essentiels d'intervention dans une société sécularisée. Même si le Québec de langue française demeure, presque unanimement, fidèle à ses traditions catholiques, les rapports sociaux, de plus en plus soumis à la logique capitaliste, deviennent lentement moins perméables à l'influence de l'Église. À ce sujet, l'expérience européenne semble avoir éclairé l'épiscopat québécois. Par ailleurs, les évêques ont poussé la réflexion plus loin en ce qui concerne la presse. Son fonctionnement leur apparaît réglé par des impératifs commerciaux étrangers aux principes religieux; aussi leur semble-t-il vain de compter sur elle pour défendre la foi et les institutions catholiques. Au contraire, l'Église doit se donner elle-même les moyens de se faire entendre. Mais il ne s'agit plus, comme au temps de la presse d'opinion, de lancer des feuilles de combat qui lutteront contre les mauvais journaux. L'Église doit plutôt se doter d'une presse qui rapporte et interprète les événements conformément à sa propre vision du monde.

Outre le contenu de ces documents, leur ton, leur style et leur argumentation sont aussi fort différents. Certes, ces pastorales sont toutes destinées au peuple chrétien, que les évêques ont charge d'instruire et de conforter dans sa foi. À cet égard, elles appartiennent à la famille des discours épидictiques: dans ce genre de discours, le destinataire veut augmenter l'intensité de l'adhésion des destinataires aux valeurs communes. Il doit être investi d'une autorité et d'un prestige qui lui confèrent des titres à prendre la parole. Car l'efficacité de ce discours dépend moins de sa rigueur logique que du statut du destinataire¹³. La lettre de Mgr Bourget est celle qui correspond le plus étroitement à ce signalement. L'évêque tire de la Bible une poignée

¹³ Chaïm PERELMAN et Lucie OLBRECHTS-TYTECA, *Traité de l'argumentation : la nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Institut de sociologie, 1970, p. 62-68.

d'analogies saisissantes propres à inspirer l'horreur des «mauvais» journaux. Il recourt volontiers à l'hyperbole, et le ton de son discours est souvent emphatique. Le texte de 1895 joue sur un registre moins aigu, et donne dans une tonalité plus modérée. Les analogies bibliques ont fait place à des exemples plus pertinents, dont quelques-uns sont tirés de l'histoire gréco-romaine¹⁴. Les auteurs des pastorales de 1907 et 1914 manifestent une sensibilité encore plus grande à la réalité socioculturelle sur laquelle ils veulent intervenir. Plus que leurs prédécesseurs, ils cherchent à la décrire de manière factuelle plutôt qu'à la qualifier moralement pour la stigmatiser.

Comment s'explique cette évolution de la thématique et de la tonalité des communications épiscopales? Les évêques doivent tenir compte, dans la formulation de leur discours pastoral, de plusieurs paramètres qui contribuent à le façonner. Tout d'abord s'impose à eux la situation sur laquelle porte leur enseignement, en l'occurrence l'état de la presse et de la société. À ce sujet, une véritable métamorphose s'est opérée entre les premiers textes de l'épiscopat québécois sur la presse et la pastorale de l'évêque de Trois-Rivières. Au milieu du XIX^e siècle, la question principale qui se pose aux évêques québécois est celle de la liberté de la presse. Si l'on excepte les États-Unis d'Amérique, dont le premier amendement à la constitution consacre ce principe, la liberté de la presse demeure encore à cette époque, dans presque tous les pays du monde, un idéal à atteindre plus qu'un principe reconnu. L'Église catholique partage donc avec le pouvoir politique de la plupart des États européens sa réticence, voire son opposition, à l'égard de la liberté de la presse. Car, pour l'Église, reconnaître la liberté de la presse, c'est accepter la liberté d'opinion. Or, il apparaît inconcevable à la conscience des catholiques que les idées «erronées» et les oeuvres «perverses» jouissent de la même liberté que la «vérité» et la morale chrétiennes. À la même époque, la presse québécoise ne se compose que d'une poignée de feuilles qui tirent à quelques milliers d'exemplaires. Elles agitent des idées et alimentent des débats qui n'intéressent qu'une élite. Les valeurs libérales, quoique largement répandues, sont encore contestées par plusieurs, y compris le clergé.

Un demi-siècle plus tard, la presse est devenue un véritable média de masse: elle atteint toutes les classes de lecteurs, auxquels elle propose une mosaïque de faits divers, de nouvelles, de bandes dessinées, d'annonces, etc. Le libéralisme est un fait de société qu'il serait oiseux de contester. Les évêques ne pourraient donc pas tenir, en 1914, les mêmes propos que Mgr Bourget, et inversement, tout simplement parce que la presse des deux

¹⁴ Les évêques évoquent des passages de Diogène Laërce concernant le philosophe Protagoras, de Valère-Maxime et Tite-Live, puis du jurisconsulte Ulpian, qui interviennent pour que soient interdits des ouvrages qui outragent la divinité (p. 155).

périodes n'a presque rien en commun, pas même le papier sur lequel les journaux sont imprimés! Deuxièmement, les évêques doivent se soucier de l'état de leur peuple, auquel ils destinent leur enseignement. L'industrialisation, l'urbanisation et l'alphabétisation ont modifié les caractéristiques socioculturelles des fidèles, et les accents apocalyptiques du discours de Mgr Bourget seraient sans doute mal adaptés à cet auditoire. Enfin, le statut social des auteurs mêmes du discours en influence la teneur. Au milieu du XIX^e siècle, l'Église universelle n'a pas abandonné ses prétentions à exercer un pouvoir politique et social, tandis qu'au Québec, le statut du clergé demeure précaire. Les menaces que représentent pour la position de l'Église les idées modernes sont ressenties d'autant plus vivement par le clergé québécois que son emprise sur les consciences semble contestée. Au contraire, à la fin du XIX^e siècle, la situation s'est clarifiée. À l'échelle universelle, sauf à se couvrir de ridicule, nul ne saurait plus, au sein de l'Église, prétendre à son hégémonie sur la société civile. L'Église apparaît de plus en plus comme une puissance exclusivement spirituelle. En revanche, au Québec, le clergé a renforcé son statut; outre le domaine religieux où son autorité est exclusive, il exerce une influence prépondérante sur la santé, sur l'éducation et sur de nombreuses autres activités socioculturelles. Les évêques n'ont plus, comme Mgr Bourget, à élever le ton pour se faire obéir. En somme, malgré leurs différences, les documents épiscopaux forment un discours relativement homogène dont la forme et le fond évoluent du fait d'un ensemble d'interactions. Loin d'être figée et rétrograde, comme trop souvent les clichés historiographiques la présentent, la pensée des évêques, du moins en ce qui concerne la presse, est en prise directe sur la réalité; elle évolue: elle est tantôt négative comme en 1858, tantôt positive comme en 1914, selon la situation.

Conclusion

Le discours des évêques québécois, comme l'Église qu'ils représentent d'ailleurs, semble être victime d'un malentendu. En effet, les évêques défendent un ensemble de valeurs battues en brèche par les idées modernes. Certaines de ces valeurs, comme l'union des pouvoirs politique et spirituel, ne sont plus adaptées à la situation de la société; d'autres, comme le respect dû à l'autorité, ne sont tout simplement plus «à la mode». Or même si ces valeurs sont en ressac, cela ne signifie pas nécessairement qu'elles soient intrinsèquement inférieures à celles qui les remplacent. En outre, le fait que les évêques incarnent des valeurs traditionnelles et qu'ils soient juge et partie dans les conflits qui mettent celles-ci en cause, ne prive pas leur analyse de lucidité.

Or, en ce qui concerne la presse, l'analyse des évêques nous apparaît particulièrement clairvoyante. Nous n'affirmons pas, par là, que leur discours est toujours adéquat. Au contraire, même à leurs contemporains catholiques, le rigorisme de leurs propos peut paraître excessif, leurs directives et leurs prescriptions peuvent souvent apparaître abusives, les sanctions qu'ils fulminent contre leurs adversaires peuvent même, à l'occasion, sembler protéger les intérêts du clergé plus que ceux de la religion. Mais si nous ne retenons du discours des évêques que les jugements sur la situation dont ils sont témoins et sur les conséquences qu'ils entrevoient, le jugement appelle des nuances.

Souvent, les évêques dénoncent les effets probables à long terme de changements qu'ils redoutent dans la société ou dans la presse. Les effets en question ne sont pas nécessairement recherchés par les instigateurs de ces changements, et il n'est pas rare que les évêques se livrent, à leur endroit, à ce qui semble bien être un procès d'intention. Leurs adversaires, tablant sur leurs seules intentions, rejettent, sans doute de bonne foi, les allégations des évêques. Et, considérant leur cas particulier, ils ont probablement raison contre l'épiscopat. Toutefois, en ce qui concerne les conséquences à long terme des actes et attitudes des protagonistes, il est difficile de ne pas reconnaître la justesse des vues des évêques. Car les conséquences que redoutent et annoncent ces derniers se produisent en effet dans presque tous les cas. Faut-il, pour autant, en imputer la responsabilité à leurs adversaires? La réponse doit être nuancée. Sans doute est-ce le cas en ce qui concerne le conflit entre les visions ultramontaine et libérale de la société: ici, l'antagonisme est manifeste, les enjeux sont clairs, et les positions, tranchées. Les libéraux militent pour les libertés d'opinion, d'expression et de presse, pour la tolérance religieuse et la séparation de l'Église et de l'État, programme qui horripile les prélats catholiques. Toutefois, les partisans des libertés ne recherchent pas tous, comme l'illustre éloquemment le cas de LaMennais, l'affaiblissement de la foi religieuse et de l'Église. Mais, craignent les évêques, telles peuvent bien être les conséquences, même non recherchées, du programme libéral. Dans le cas de la presse «à spéculation», que stigmatisent les évêques dans leur lettre de 1895, ou de la presse «jaune», dont parle l'évêque de Trois-Rivières en 1914, il est douteux que les propriétaires de grands quotidiens aient l'intention de réduire la foi et la morale de leurs lecteurs. Même si, souvent, les scrupules des clercs leur semblent exagérés, le respect des bonnes mœurs ne leur en apparaît pas moins une obligation. Toutefois, il est manifeste qu'à long terme, quoi que souhaitent ou prévoient eux-mêmes ces éditeurs, le type de contenu auquel ils exposent leurs lecteurs aura les conséquences redoutées par les évêques. À cet égard, l'évêque de Trois-Rivières est particulièrement lucide lorsqu'il écrit, en 1914: «Et n'allez pas croire que, pour accomplir ce travail de destruction, il est néces-

saire que le journal soit ouvertement hostile à la religion ou à la morale. Il suffit qu'il n'en tienne pas compte et paraisse les ignorer. Il suffit que sa principale préoccupation soit de faire de l'argent et de s'attirer des lecteurs. Le journal ouvertement mauvais ne serait pas lu chez nous, et il nous ferait par conséquent moins de mal que cette presse «jaune», neutre, sensationnelle, prête à tout dire et à tout faire, qui fausse l'esprit du lecteur en le nourrissant de vanités et de frivolités, et abaisse son sens moral en battant monnaie sur ses mauvais instincts. Cette sorte de presse est malfaisante non pas seulement à cause de ce qu'elle dit, mais aussi à cause de ce qu'elle ne dit pas. Elle est dangereuse parce qu'elle néglige «d'instruire et de moraliser» (p. 229). En somme, l'extrême sensibilité des évêques au salut de leurs ouailles leur fait pressentir avec précision et acuité les avatars dans lesquels celles-ci seront jetées. Cependant, mal préparés pour ce faire, ils ne parviennent pas à interpréter adéquatement les causes des changements appréhendés.

Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que la presse libérale du milieu du XIX^e siècle ou la presse à grand tirage du début du XX^e siècle sont les causes de la sécularisation et du relativisme moral qui caractérisent la société contemporaine. Le problème de la causalité sociale est beaucoup plus complexe, et il n'entre pas dans notre propos d'en discuter ici. Dès à présent, toutefois, il nous semble que la presse est, à la fois, effet et cause des changements en question. Elle fait partie d'un réseau de facteurs dont les interactions contribuent à expliquer les changements socioculturels tant redoutés par les évêques. Ceux-ci discernent sans doute bien le rôle de la presse, mais ils ne savent pas, selon nous, la situer adéquatement à l'intérieur de l'ensemble des facteurs qui contribuent, sans doute encore plus puissamment qu'elle, au recul de la «religion» et de la morale.

Remerciements

Cet article a été rédigé grâce à une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.